

RÈGLEMENT PARRAINAGE 2026

FORMATEURS

ABC FORMATION CONTINUE

La société ABC Formation Continue, ABC Formation Continue - 224 cours Lafayette 69003 LYON - SASU au capital de 1000 € - 791 213 168 RCS Lyon B 791 213 168 - APE 8559 - Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le N°82 01 01508 01- SIRET : 79121316800028, organise une opération de parrainage.

Article 1 : EN QUOI CONSISTE L'OPÉRATION PARRAINAGE ABC FORMATION CONTINUE ?

L'opération de parrainage ABC Formation Continue (ci-après nommée le « Parrainage ») a pour but de récompenser tous les individus faisant la recommandation de notre société à leurs proches.

Article 2 : DUREE

Le parrainage a lieu du 01/01/2026 au 31/12/2026. Ce dernier n'est pas rétroactif.

Article 3 : CONDITION DE PARTICIPATION

Le Parrainage est ouvert à tous les formateurs ABC Formation Continue. La participation à cette opération commerciale implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de l'offre de parrainage dans son intégralité.

Article 4 : CONDITIONS DE L'OFFRE POUR LE PARRAIN

Pour bénéficier de l'offre, le formateur doit mentionner par e-mail à sa Conseillère Clientèle ABC Formation Continue les coordonnées de proches qui sont potentiellement intéressés à réaliser des formations pour le compte d'ABC Formation Continue. Le formateur filleul devra habiter dans un rayon de 25 km autour d'une de nos agences et valider les conditions du processus de recrutement.

Le formateur filleul peut également contacter directement ABC Formation Continue en mentionnant dès le 1er échange le nom de son parrain.

Le nombre de filleuls n'étant pas limité, le parrain peut renouveler l'opération plusieurs fois.

Il est interdit pour le parrain de parrainer un formateur ayant déjà travaillé pour ABC Formation Continue ou pour ABC Cours Particuliers.

Le parrain ne pourra profiter des avantages liés à cette opération de parrainage qu'une fois la réalisation effective d'un minimum de 10 heures de formation données par le filleul. A l'issue des 10 heures de formation données par le filleul, le parrain se verra offrir le cadeau : une carte cadeau Web dématérialisée Illicado d'une valeur de 50€.

Cette offre de parrainage ne saurait être cumulable avec d'autres offres en cours.

L'offre faite au parrain est valable seulement si ABC Formation Continue a une mission à confier au formateur filleul.

Article 5 : CONDITIONS DE L'OFFRE POUR LE FILLEUL

Lorsque le formateur filleul candidate chez ABC Formation Continue, il rejoint la base de données intervenants de l'entreprise. Dans ce cadre, il est susceptible de recevoir des communications (informationnelle ou commerciales) de la part d'ABC Formation Continue.

Pour que sa candidature soit validée, le professeur filleul doit correspondre aux critères de recrutement qui seront précisés par la chargée de recrutement ABC Formation Continue. Il doit également habiter dans un rayon de 25 km autour d'une des agences ABC Formation Continue.

Article 6 : RÉCOMPENSE DU PARRAIN

Le parrain recevra pour toute réalisation d'une formation de 10h minimum par son filleul une e-carte cadeau Illicado d'une valeur de 50€ (valable sur les sites internet partenaires).

La carte cadeau dématérialisée lui sera attribuée après la fin de la formation réalisée par le filleul.

La carte cadeau Web dématérialisée Illicado est valable 1 an, à compter de l'envoi par ABC Formation Continue.

En cas de multi-parrainage, le parrain recevra une carte cadeau dématérialisée d'une valeur de 50€ par filleul.

Article 7 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

La participation au parrainage implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet. Notamment celles relatives aux performances techniques et aux risques inhérents à toute connexion et transmission sur l'Internet.

En conséquence, ABC Formation Continue ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau Internet, empêchant le bon déroulement/fonctionnement du parrainage.

Article 8 : PREUVE

Il est convenu que, sauf en cas d'erreur manifeste, les informations résultant des systèmes d'information de ABC Formation Continue ont force probante dans tout litige. Quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des informations résultant de l'offre de parrainage.

Article 9 : MODIFICATIONS DE L'OFFRE DE PARRAINAGE

ABC Formation Continue peut modifier ou mettre fin à tout moment à l'offre de parrainage moyennant la diffusion d'une information sur son site Internet. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait, à quelque titre que ce soit. En conséquence, toute demande reçue par ABC Formation Continue après la date de fin affichée sur cette page web pourra être exclue du bénéfice du parrainage.

Sauf information contraire des filleuls participants au parrainage, ABC Formation Continue conservera leurs coordonnées. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'accès et rectification des données personnelles les concernant en écrivant à l'adresse suivante : ABC Formation Continue – 224 cours Lafayette 69003 LYON

Les dotations proposées ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un échange contre une valeur financière si demande.

ABC Formation Continue se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, de remplacer les dotations par d'autres d'une valeur équivalente.

ABC Formation Continue se réserve le droit d'annuler un parrainage s'il y a suspicion de fraude. Le parrain et le filleul seront alors prévenus par mail.

Article 10 : LOI APPLICABLE ET COMPETENCE

Le présent règlement est régi par la loi française.
En cas de litiges, seraient seuls compétents les Tribunaux de Lyon.